

## AVIS PUBLIC

---

### Dépôt du rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Trécesson – 2025-2026-2027

---

#### Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Trécesson devant être en vigueur durant les exercices financiers **2025-2026-2027**, a été déposé le 17 octobre 2024, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'affaires régulières, soit du lundi au jeudi de 9h00 à 16h.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.


Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2025; (soit au plus tard le 30 avril 2025)
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC d'Abitibi  
582 10<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Amos (Québec) J9T 1X3

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ainsi que sur le site internet de la MRC : <https://mrcabitibi.qc.ca/file-12813>
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement en vigueur et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Trécesson, ce 21 jour d'octobre 2024.



Guy Nolet,  
Directeur général et secrétaire-trésorier